

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ADHÉRENTS | SHIVA DANSE ET MOUVEMENT

- L'adhésion ne peut pas être annulée par l'adhérent et les cotisations payées ne peuvent pas être remboursées;
- Les dirigeants de l'association peuvent annuler une adhésion/exclure un membre en cas d'agression physique ou verbale envers les autres membres de l'association;
- Les adhésions sont valables du 01/09 au 30/06 de l'année scolaire en cours; L'association se réserve le droit de décaler/annuler jusqu'à 3 séances par année si besoin ;
- Les professeurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un élève par des raisons d'inadéquation en rapport avec son âge, son niveau technique ou en cas de comportement inadéquat par rapport au cadre du cours, ou envers les professeurs et les autres élèves;
- La présence d'accompagnants/parents lors des cours ayant lieu au LA CASA CAFÉ CULTUREL ou à la salle polyvalente Font Martin est interdite;
- Les responsables légaux des élèves/adhérents mineurs s'engagent à respecter les horaires prévus pour les activités, en déposant l'enfant à l'heure de démarrage d'un cours et en le récupérant à la fin. Les professeurs se réservent le droit de refuser les élèves ayant plus de 10 minutes de retard
- Des éléments audiovisuels (vidéos/photos) sont éventuellement réalisés lors des activités afin de promouvoir l'association sur les réseaux sociaux et autres médiums de communication. Si vous refusez que votre image (ou celle de votre enfant) soit utilisée, merci de nous faire une sollicitation par écrit en début de l'année afin que votre demande soit prise en compte.
- Toutes les adhérents ont le droit à: prix réduit dans toutes les activités proposées par l'association, gratuité dans certaines activités, priorité dans les réservations des places pour les événements et cours, documents exclusifs en ligne et physique au sujet de l'art, de la danse et de nos activités, participation dans des tirages au sort et des cadeaux tout au long de l'année;
- En effectuant votre adhésion vous déclarez être au courant des informations de ce règlement et vous êtes d'accord à le suivre en tant que membre adhérent de l'association Shiva Danse et Mouvement.